

ASSOCIATION LES PETITS CHAMALLOWS  
ÉCOLE JOSEPH ROLLO  
MME KARINE HENRY, PRÉSIDENTE  
1 RUE PABLO PICASSO - 56400 AURAY  
VIDEGRENIER.ROLLO@GMAIL.COM

DIMANCHE 06 AVRIL 2025  
VIDE GRENIER DE  
L'ÉCOLE JOSEPH ROLLO  
STADE DU BEL AIR -56400 AURAY

RÉSERVATION

Désignation de l'emplacement	Prix	Quantité	Montant dû
emplacement SANS TABLE avec véhicule ( <i>à partir de 3 m linéaires réservés</i> )	4 € / mètre linéaire		

NOM ..... Prénom .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TELEPHONE ..... E-MAIL .....

- Je m'engage à respecter le règlement stipulé ci-dessous
- Je m'engage à prendre connaissance des règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement
- J'atteste sur l'honneur ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (article R 321-9 du Code Pénal).

Signature de l'exposant précédée de la mention , " Lu et approuvé "

Fait à ....., le .....

**Pour que la demande soit prise en compte** (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet, un accusé de réception vous sera adressé par mail) :

- Envoyer le chèque de règlement à l'ordre des Petits Chamallows avant le 17 mars 2025
- Joindre le bulletin d'inscription rempli et signé (ou l'envoyer par mail)
- Joindre une copie lisible de la carte identité / passeport / permis de conduire (ou l'envoyer par mail)\*
- Adresser l'ensemble aux Petits Chamallows, école primaire Joseph Rollo, 1 rue Pablo Picasso -56400 AURAY ou par mail à [videgrenier.rollo@gmail.com](mailto:videgrenier.rollo@gmail.com)

(\*) Cette pièce vous sera demandée pour contrôle à votre arrivée.

Le règlement du vide-greniers est disponible sur le site de l'association <https://www.facebook.com/groups/ecolerollo> ou au dos de ce document d'inscription. L'inscription vaut pour acceptation de ce règlement.

L'ASSOCIATION LES PETITS CHAMALLOWS AURAY ORGANISE  
LE DIMANCHE 6 AVRIL 2025 UN VIDE-GRENIERS  
QUI SE DÉROULERA AU STADE DU BEL AIR À AURAY.

- Cette manifestation est ouverte à tous. L'entrée pour les visiteurs est de 1 euro (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans).
- Seule la vente d'objets personnels et usagés, c'est-à-dire non acquis pour la revente y est autorisée.
- Déballage réservé aux particuliers, interdit aux professionnels.
- L'ouverture du VIDE-GRENIERS au public aura lieu de 08h30 à 17h30.
- Les exposants devront se présenter à l'entrée du Stade du Bel Air à AURAY le dimanche 6 avril 2025 à partir de 06h30, munis d'une pièce d'identité et devront être installés avant 08h30.
- Les exposants ne pourront remballer avant 17h30 sans autorisation préalable des organisateurs.
- Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vols, détériorations ou tout autres incidents pouvant survenir pendant le déroulement du VIDE-GRENIERS.
- Les emplacements seront attribués par ordre de réception des réservations. Il est possible d'émettre des préférences de placement, celles-ci essaieront d'être traitées au mieux mais sans aucune garantie.
- Pour les réservations groupées, merci de faire une demande commune.
- Une confirmation d'inscription pourra être faite sur demande par e-mail uniquement.
- Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la vente d'objets qui seraient en contradiction avec l'identité et l'esprit de la manifestation (exemples : objets neufs (pour les particuliers), produits alimentaires, animaux, armes, etc ...)
- Le règlement est à effectuer à l'inscription, les organisateurs se réservent le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment.
- Toute annulation ne pourra donner lieu à un remboursement.
- L'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement.

L'ARTICLE 21 DE LA LOI N°2005-882 DU 02 AOÛT 2005 EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES STIPULE QUE « LES PARTICULIERS NON-INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS SONT AUTORISÉS À PARTICIPER AUX VENTES AU DÉBALLAGE EN VUE DE VENDRE EXCLUSIVEMENT DES OBJETS PERSONNELS ET USAGÉS DEUX FOIS PAR AN AU PLUS. »